Informations de rentrée 2026

1. Note d'informations EDUCARTABLE :

L'application "Educartable" est notre moyen de communication entre les familles et l'école. A visée entièrement numérique, « Educartable » sera le moyen d'être informé de ce qui se vit à l'école.

➔ **Il est demandé que chaque parent (papa ET maman) ait son propre compte pour éviter :**
- Que les messages soient lus par un seul parent
- Faciliter la communication avec les deux parents, ainsi tous deux sont au courant des informations.
- Permettre au sein des couples d'éviter les oublis de transmission de message.

Les codes seront redonnés à la demande des parents qui le souhaitent.

2. A retenir pour la rentrée :

Notre école accueille 99 élèves cette année de la PS au CM2.
L'équipe se compose :

D'une équipe éducative, constituée du personnel enseignant et A.E.S.H., et du personnel OGEC, qui se compose comme suit :

- Pour les 22 PS/MS : Mme **Angélique THIMOUY (M,J,V) et Henriette Noël (L)** accompagnée de Mme **Laureen THOMAZEAU**, ASEM.
- Pour les 23 GS/CP : Mme **Nathalie BERNARD** accompagnée de Mme **Sonia AUDIO**, ASEM
- Pour les 26 CE1/CE2 : M. **Jean-François COUËDEL**
- Pour les 30 CM1/CM2 : Mme **Charlène OGER** (Lundi et mardi) et Mme **Madeline DUPE** (Jeudi et Vendredi)
- Une enseignante spécialisée : Mme **Marie-Charlotte TALBOT**
- Une AESH : Mme **Alexia ALLARD**

3. Horaires

Maternelle (PS/MS - GS/CP) : 8h45-12h / 13h20-16h20

Elémentaire (CE1/CE2/CM1/CM2) : 8h45-12h10 / 13h30-16h20

*Le portail est ouvert **10 minutes avant le début de la classe** (matin et après-midi), **et ferme à l'heure du début des cours**.*

4. OGEC et APE

L'OGEC (Organisme de gestion de l'Enseignement Catholique) gère conjointement avec la direction l'entretien des bâtiments et la bonne tenue du budget de l'école.

L'A.P.E, l'Association des Parents d'Élèves de l'école Saint-Joseph, soutenant les parents d'élèves, les représentant et organisant des événements qui permettent de récolter des fonds pour l'achat de matériel éducatif ou pour financer des projets éducatifs qui bénéficient à vous enfants.

Une assemblée générale conjointe est prévue le vendredi 2 octobre 2026 à l'école, à 20h30.

- ➔ ***OGEC :*** *Le poste de vice-trésorier(e) (règlement des factures et gestion prélèvement des familles), un référent soirée travaux et des membres actifs sont à pourvoir.*
- ➔ ***APE :*** *L'association à besoin de membres actifs.*

Pour ceux qui souhaiteraient les rejoindre ou juste connaître leur bilan et leurs actions, venez faire vos curieux !

5. Accueil et sortie

L'accueil des enfants s'effectue à partir de **8h35.** À la suite de la fermeture de la 5ème classe, l'équipe s'est réduite, des changements s'imposent. Désormais**, toutes les entrées et sorties de l'école auront lieu par le grand portail vert**).

Les parents de T.P.S, P.S., M.S., G.S. et C.P. peuvent accompagner les élèves jusqu'à l'entrée des classes (salle de motricité).

La sortie d'un enfant seul, sans accompagnateur, n'est possible **qu'à partir du CE1 (pour les fratries, demandez-nous).**
Pour sortir, il lui est donné une carte de sortie jaune à remettre à l'enseignant avant la sortie de l'école. Sans possession de cette carte l'enfant ne pourra sortir.

ATTENTION, nous ne pourrons pas confier votre enfant à une personne de votre entourage sans en avoir été avertis auparavant.

6. Dates à retenir

- **Les vacances :**

Toussaint 2026 : samedi 17 octobre - **reprise le lundi 2 novembre**

Noël 2026/2027 : samedi 19 décembre – **reprise le lundi 4 janvier**

Hiver 2027 : samedi 20 février – **reprise le lundi 8 mars**

Printemps 2027 : samedi 17 avril – **reprise le lundi 3 avril**

Pont de l'Ascension 2027 : du mercredi 5 mai au dimanche 9 mai

Début des vacances d'été 2027 : **samedi 3 juillet**

Nota Bene : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. **La scolarité des élèves est obligatoire. Il n'est donc pas possible de partir en congés en dehors de ce planning.**

- **Vie de l'école :**

Un café de bienvenue vous sera offert le mardi de la rentrée par l'association APE.

- **Photo de classe :** Mardi 8 septembre 2026
- **Vide grenier** : Dimanche 4 octobre 2026
- **Vente de Noël** : Vendredi 5 décembre 2026
- **Arbre de Noël :** Vendredi 11 décembre 2026
- **Portes-ouvertes (transmettez l'info !) :** Vendredi 22 janvier 2027
- **Classe de neige des CM1-CM2 (absence Madeline) :** Du dimanche soir 24 janvier au vendredi soir 29 janvier
- **Vente bières/saucissons :** Le samedi 20 mars
- **Marché aux plantes :** Samedi 1er mai 2027
- **Trail de l'Erdre :** Dimanche 30 mai 2027
- **Kermesse :** Dimanche 20 juin 2027

7. Relation parents/enseignants

Situation familiale : Merci de nous tenir informé des changements de situation familiale en cours d'année, s'ils existent, ainsi que les jugements s'il y en a.

Une réunion de rentrée est organisée dans chaque classe pour :

- Engager le partenariat ensemble durant l'année *(projet de l'année en classe, information de la vie d'école, besoins d'accompagnement, votre rôle dans le partenariat enseignant/parent)*
- Mieux comprendre ce que mon enfant va vivre dans sa classe (*méthode de travail, posture professionnelle, faire le lien entre ce que raconte votre enfant et la vie de classe*).

Classe de PS/MS : Mardi 22 septembre à 18h30

Classe de GS/CP :

➔ GS : Vendredi 25 octobre à 18h30
➔ CP : Vendredi 18 septembre à 18h30

Classe de CE1/CE2 : Mardi 15 septembre à 18h30

Classe de CM1/CM2 : Vendredi 11 septembre 18h30 (présence du collège St Joseph de Ligné)

Nous insistons sur l'importance d'être **présent aux réunions de classe**, on y pose les bases de notre **fonctionnement annuel** et de notre **partenariat**.

8. Activités et sorties scolaires

Durant l'année, vous serez informés des différentes sorties qui seront proposées aux élèves via Educartable des classes.

Ces activités et sorties sont **obligatoires**, sauf pour des raisons explicites. Dans ce cas n'hésitez pas à venir en parler avec l'enseignante de votre enfant ou avec la cheffe d'établissement de l'école.

9. Absences

Toute absence prévue ou imprévue **doit être signalée à l'école** au plus tôt (Educartable ou téléphone).
Sachez qu'au-delà de 4 demi-journées d'absences dans le mois non justifiées, nous serons tenues d'en informer l'Inspecteur de Circonscription.

En cas de rendez-vous réguliers (suivi chez l'orthophoniste, psychomotricien,) il suffit de fournir **un seul mot d'excuse pour l'année joint à la fiche de suivi régulier.**

Aucun enfant ne peut sortir de l'école pendant le temps scolaire sans être accompagné par une personne autorisée.

10. Consignes sur la santé

Il nous est strictement interdit de **donner tout médicament** aux enfants, même si vous nous joignez l'ordonnance du médecin (circulaire du 18.11.99 et du 18.09.03).

Cette interdiction concerne aussi bien les enseignants que le personnel OGEC de l'école.

P.A.I. (si maladie chronique ou allergie nécessitant une prise de médicament) :

Nouveau : Faire la demande à l'enseignant pour vous fournir les papiers à remplir (pensez à le déposer à la périscolaire et à la cantine aussi).

Renouvellement : rapportez le P.A.I. avec une ordonnance à jour ainsi que le/les médicaments à jour pour l'année. Une fiche vous sera transmise pour compléter le renouvellement.

11. Arrivée à vélo

Le port du **casque de vélo** et du **gilet jaune** est fortement conseillé, dès le départ de la maison ou de l'école.

12. Livrets scolaires

L'année est découpée en semestre. Les livrets scolaires sont publiés en fin de semestre et sont à signer sur Educartable, par voie numérique. S'en suit une proposition de rendez-vous pour faire le point sur le semestre écoulé.

- Semestre 1 : du 1er septembre au 22 janvier.
- Semestre 2 : du 25 janvier au 25 juin.

En parallèles, les élèves du CP au CM2 vivront **les évaluations nationales** du 7 au 18 septembre. Un rendez-vous sera proposé ensuite pour vous faire part des résultats.

13. Matériel des élèves (extrait règlement intérieur)

Fournitures scolaires :

Du CP au CM2 une liste de fournitures vous est demandée. Celle-ci inclus une réserve de l'élève. Il n'y a donc pas besoin, normalement, de racheter durant l'année. Si c'est le cas, nous vous le demanderons et il s'agira d'agir sur les raisons de ce manque de matériel.

Vêtements :

Les élèves ont une tenue vestimentaire correcte et propre adaptée au travail scolaire. Les pulls, les manteaux, les bonnets et les écharpes **doivent être impérativement marqués au nom de l'enfant.** Les vêtements non récupérés à la fin de l'année scolaire seront donnés à une association caritative ou récupérés pour constituer un stock de change au sein de l'établissement.

Pour éviter vols, pertes ou jalousies, les objets de valeur, les jouets, bijoux et maquillages sont interdits à l'école.
Les parents sont responsables des objets personnels apportés par l'enfant à l'école.

Appareil électronique : téléphone, montre connectée … :

L'utilisation non autorisée d'un téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques (type montre connectée) par un élève peut entraîner la confiscation de l'appareil par un membre de l'équipe éducative. L'objet confisqué sera rendu directement aux responsables légaux. (Circulaire 2018-114 du 26/09/2018).

14. Assurance

L'école a souscrit un contrat d'assurance individuelle accident à la mutuelle Saint Christophe pour les dommages subis qui couvre l'ensemble des élèves de l'établissement pour les activités scolaires et extra-scolaires à compter du 1er septembre 2026.

Je vous invite à découvrir votre espace parent pour connaitre les garanties et éditer une attestation pour votre enfant sur le site : https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents

15. Règlement intérieur

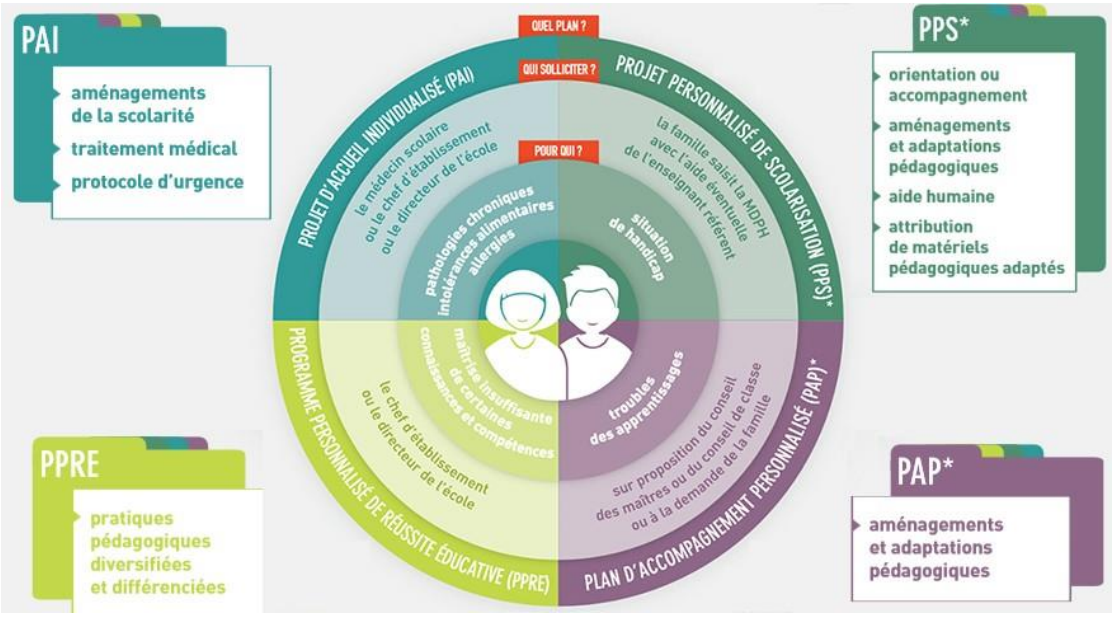
Toutes les familles inscrites à l'école Saint-Joseph doivent respecter scrupuleusement l'intégralité du règlement intérieur que vous aurez à lire et à **signer** avec vos enfants. Il le rapportera à son enseignant au plus tard le ***mardi 8 septembre.***

16. Soirées travaux (avant chaque vacances)

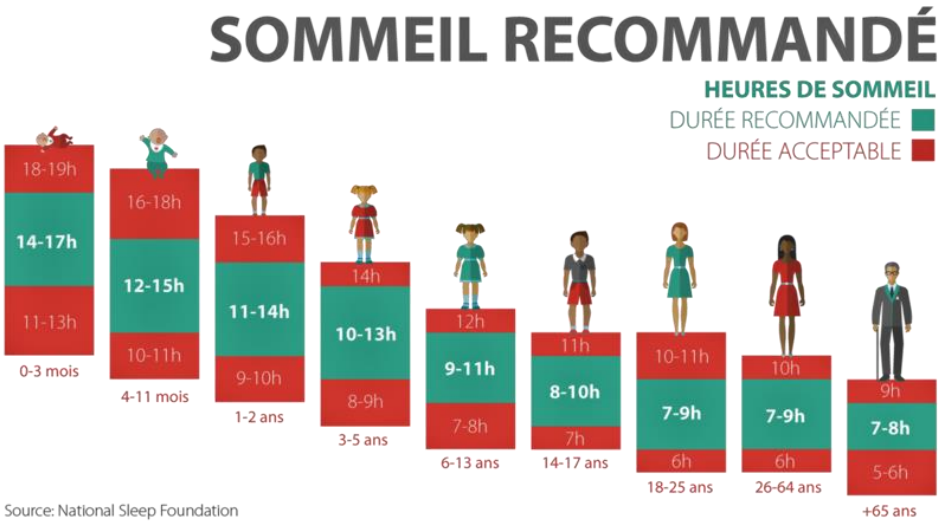
Afin d'entretenir notre école à moindre frais, la participation de tous les parents est nécessaire, durant l'année. Chaque parent **doit être présent durant ces moments, au moins une fois dans l'année**. Les dates vous seront communiquées prochainement.

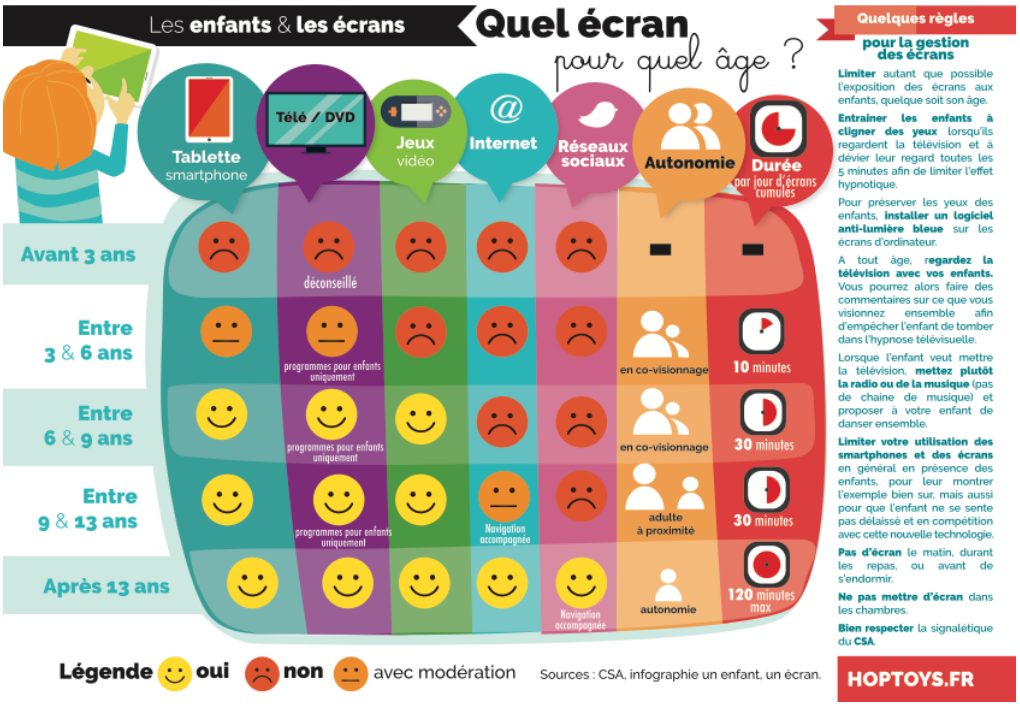
17. Quelques infos de parents d'élèves

Quelques sigles à connaitre



Être en forme à l'école





18. Contact

Le numéro de l'école est le : **02-40-96-55-34**

Pour le pôle des Maternelles en cas de besoin : **06 95 61 41 55**

La direction : adresse mail : ec.couffe.st-joseph@ec44.fr

Le site internet : https://stjocouffe.fr

Si vous appelez pendant la classe, vous êtes en communication avec le répondeur.

Ne raccrochez pas, laissez votre message et vos **coordonnées** si vous souhaitez être rappelé.